

Les fêtes : une occasion idéale pour récupérer

Décembre 2017 – Dans quelques semaines, votre salon sera probablement envahi de papier cadeau, la table de votre salle à manger regorgera de récipients et votre cuisine n’aura toujours pas digéré les nombreux papiers d’emballages laissés là par des cuisiniers débordés.

La période des fêtes est souvent synonyme de cadeaux et de rassemblements, et notre consommation augmente considérablement. Bien qu’en appliquant au maximum le premier ‘R’ du principe des 3 RV, soit la réduction à la source, nous générons beaucoup de matières durant les festivités.

Ainsi le bac de récupération est un allié important pour récupérer les décorations et les emballages, par exemple. Par contre, vous ne pouvez pas y déposer tout ce que vous voulez. Voici un aide-mémoire pour vous aider à récupérer chaque matière de façon responsable.



Et pour les autres matières?

Le **papier d’emballage métallisé, les choux et les rubans décoratifs** ne sont pas récupérables, il est préférable de les réutiliser le plus possible avant de les jeter dans le bac à déchets.

Le **styromousse** accompagne plusieurs produits que l’on achète. Actuellement seul l’écocentre de St-Sauveur qui dessert les résidents de Saint-Sauveur, Morin-Heights, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs a implanté un projet pilote pour le récupérer. Si vous ne pouvez pas le réutiliser pour d’autres emballages, déposez-le à la poubelle.

Réutiliser les mêmes **lumières de Noël** chaque année, c’est économique et écologique. Si elles sont toujours fonctionnelles, offrez-les à des proches ou à un organisme à but non lucratif. Sinon apportez-les à l’écocentre le plus près de chez vous. Ne les placez surtout pas dans le bac de récupération, car elles pourraient endommager les installations de tri.

La plupart des **guirlandes** sont faites de matières non recyclables, elles risquent de se retrouver au site d'enfouissement si elles ne sont pas récupérées.

Les **verres à vin** et les **boules décoratives** ne sont pas fabriqués à partir du même type de verre que les contenants que vous déposez dans votre bac. Ces objets abîmés ou brisés sont destinés au bac à déchets.

Le bac de récupération n'est pas le bon endroit pour accueillir les **bouchons de liège**. N'hésitez pas à les utiliser pour faire des panneaux d'affichage ou d'autres créations originales. Le bac de compost accepte les bouchons de liège sinon ils vont à la poubelle.

Partagez vos restants dans des contenants réutilisables avec parents et amis, congelez-les ou offrez-les à un organisme qui vient en aide aux gens démunis. La **nourriture** crue, cuite ou avariée qui ne sera pas consommée doit aller au bac de compost.

Privilégiez toujours les piles rechargeables pour vos appareils électroniques et les jouets, les **piles et batteries usagées** ne vont pas à la poubelle car elles risquent de polluer l'environnement en dégageant des produits chimiques toxiques. Trouvez un point de dépôt près de la maison sur le site Appelarecycler.ca. Plusieurs édifices municipaux et épiceries ont des installations pour les accpeter.

Bien qu'ils soient en plastique les ustensiles ne sont pas recyclables et se retrouvent dans le sac à déchets après usage. Privilégiez la vaisselle et la coutellerie durables.

Vous recevez un nouvel appareil électronique? Si vous voulez vous départir de l'ancien qui est toujours fonctionnel, un organisme à but non lucratif peut lui donner une deuxième vie. Recherchez un point de dépôt sur le site de [l'ARPE-Québec](http://ARPE-Québec).

Pour obtenir plus d'information sur la gestion des matières résiduelles : <http://lespaysdenhautrecyclent.com>